

Mai 2019

## Les employés de relève sur appel (ERSA) recevront un paiement forfaitaire le 13 juin pour le travail effectué entre 2016 et 2018

Bonjour,

Depuis janvier 2019, votre taux de rémunération a été augmenté en raison de la résolution sur l'équité salariale pour les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS). Bien que les employés de relève sur appel (ERSA) ne sont pas touchés par le rajustement salarial rétroactif fondé sur l'équité, pour nous, l'octroi d'une rémunération identique à celle des titulaires d'itinéraire et des employés de relève permanents (ERP) tombe sous le sens.

Nous avons décidé de verser une rémunération rétroactive à tous les ERSA pour le travail effectué entre 2016 et 2018. Ce rajustement figurera sur votre paie du 13 juin.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquez avec AccèsRH par courriel à l'adresse [accesrh@postescanada.ca](mailto:accesrh@postescanada.ca) ou par téléphone au 1 877 807-9090.

Sincères salutations,

L'équipe d'AccèsRH